



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **La qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne depuis les années 70**

**La qualité de l'air dans le canton de Vaud a continué à s'améliorer au cours de la période 2017-2022 pour atteindre des niveaux jamais observés depuis la mise en place du réseau de surveillance en 1976. Les concentrations de fond des principaux polluants atmosphériques ont significativement diminué et un seul pic de pollution a été enregistré en 2019. Pour autant, des efforts doivent encore être faits. Le Canton entend renforcer sa stratégie pour réduire les émissions, en lien avec les enjeux climatiques.**

La qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne dans le canton. Le dernier rapport quinquennal (Info Air 2023 en annexe), réalisé par la Direction générale de l'environnement (DGE), met en évidence une amélioration considérable pour l'exercice 2017-2022, tant au niveau de la pollution chronique qu'au niveau de la pollution aiguë, poursuivant la tendance positive déjà constatée il y a cinq ans.

Indicateur significatif de cette progression, les concentrations de dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)- issues essentiellement du trafic automobile et des chauffages à combustion - n'ont pas dépassé les valeurs limites dans l'ensemble du territoire, y compris le long des routes et dans les agglomérations depuis 2020. Les normes légales ont été respectées pour la première fois également pour les particules fines inférieures à 10 microns (PM10). Parallèlement, les pics de pollution se sont raréfiés. Ainsi, le plan d'action en cas de pic n'a été déclenché qu'une seule fois, pour un épisode à l'ozone (O<sub>3</sub>) en 2019.

Cette constante amélioration de la qualité de l'air montre l'efficacité des différentes politiques publiques menées à l'échelon international, national et cantonal afin de réduire les sources d'émissions polluantes. Pour le dioxyde d'azote, cette amélioration peut être corrélée aux effets du plan cantonal d'assainissement de l'air pour l'agglomération Lausanne-Morges (Plan OPair), des incitatifs dans le domaine de la mobilité et de l'énergie ainsi que des contrôles réguliers des installations industrielles et de combustion.

## Actions prioritaires

Bien que les concentrations ne cessent de diminuer pour la majorité des polluants, les efforts doivent se poursuivre pour les particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 microns (PM<sub>2,5</sub>), et pour lesquelles une valeur limite d'immission est désormais fixée depuis 2018. Quant à l'ozone, polluant de l'été lié aux périodes de forte chaleur, les concentrations pourraient augmenter avec les changements climatiques et doivent ainsi être particulièrement surveillées.

L'émergence d'autres polluants, tels que l'ammoniac (NH<sub>3</sub>) et les biocides (pesticides, fongicides, insecticides), pose également de nouveaux défis. Le Canton, qui dispose de sept stations fixes et une station mobile, entend maintenir un réseau performant pour pouvoir adapter et affiner la surveillance.

Si la qualité de l'air n'a jamais été aussi bonne au regard des normes fédérales, des efforts doivent encore être faits pour se rapprocher des valeurs cibles recommandées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2021 - ces seuils étant des objectifs ambitieux destinés à limiter au maximum les incidences de la pollution atmosphérique sur la santé des personnes.

Ces objectifs seront pris en compte dans la nouvelle stratégie en matière de protection de l'air que l'Etat de Vaud présentera en 2024. Cette stratégie, qui fait partie des actions figurant au programme de législature 2022-2027, définira les axes d'actions prioritaires visant à protéger la santé de la population et faire face aux défis posés par le changement climatique, notamment dans le cadre des politiques publiques en lien avec la mobilité, l'environnement et la transition énergétique.

*Le site internet de l'Etat de Vaud [vd.ch/air](https://www.vd.ch/air) renseigne sur les niveaux de pollution dans le canton.*

*La qualité de l'air peut être suivie en temps réel avec l'aide de l'application « airCheck », disponible gratuitement sur App Store ou Google Play.*

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 septembre 2023

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Adeline Niquille, responsable de la section Protection de l'air, Direction générale de l'environnement

### **LIEN(S)**

[Info Air 2023 - Bilan de la qualité de l'air 2017-2022](#)